



## VILLE DE COGOLIN

### ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/113

**AUTORISATION D'OCCUPER LE PARVIS DE LA MAIRIE**

**Inauguration de la cave « CAVALAU »**

Le maire de la commune de Cogolin,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et suivants,

Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L 111-1, L 113-2, L 113-4, L 113-7, L 115-1,

L 118-1, L 141-10, L 141-11, R 116-2, R 141-13 et suivants et le Chapitre VI du titre Ier du livre Ier,  
**Considérant la demande, en date du 27 janvier 2024, de Madame Laura FERRANDO, gérante de la société « EURL CAVALAU », située au 10, rue du 8 mai 1945, afin d'occuper le parvis de la mairie pour l'inauguration de sa cave à vin, le samedi 24 février 2024,**

**Considérant qu'il y a lieu d'autoriser l'occupation du parvis de la mairie lors de cet évènement,**

Vu l'intérêt général,

### ARRETE

#### ARTICLE 1

Les personnes invitées à l'inauguration seront autorisées à occuper le parvis de la mairie, le temps de la dégustation du cocktail :

le samedi 24 février 2024

de 17H à 20H

#### ARTICLE 2

Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Grimaud, Monsieur le Chef de centre des sapeurs-pompiers, Monsieur le Directeur de la police municipale, Monsieur le Directeur des services techniques de la ville, l'intéressé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera publiée.

Fait à Cogolin, le 02 février 2024

Le maire,

Marc Etienne LANSADÉ



Le maire,

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

Précise que suivant les dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (Toulon – 5 rue Racine – BP 40510 – 83041 TOULON cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Formalités de publicité effectuées le : 09/02/2024

N° 2024/087 Notifié le :